

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DE L'IFSI DU CHH ET DES IFAS DU CHH, DU CHIL ET DU CHDB

**Madame Lauriane SLADEK,
Directrice par intérim – Chef d'établissements du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller,
du Centre hospitalier de Haguenau,
du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter**

- VU le Code de la Santé publique et notamment son article L. 6143-7 et ses articles D. 6143-33 à D. 6143-35 ;
- VU l'arrêté de Mme la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 18 juin 2026 nommant Mme Lauriane SLADEK en qualité de Directrice par intérim – Chef d'établissements du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, du Centre Hospitalier de Haguenau et du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, avec effet au 14 septembre 2026 ;
- VU l'arrêté de Mme la Directrice du Centre National de Gestion en date du 18 juin 2019 nommant Mme Christine VERGNES, en qualité de Directrice des Soins, au Centre Hospitalier de Haguenau, au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller et au Centre Hospitalier intercommunal de la Lauter à Wissembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2019 ;
- VU l'arrêté de la Région Grand Est en date du 9 juillet 2026 donnant agrément à Mme Christine VERGNES, à partir du 1^{er} septembre 2026, au poste de Directrice de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller ;
- VU la convention de direction commune conclue le 22 mars 2019 entre le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, le Centre Hospitalier de Haguenau et le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter ;
- VU l'arrêté ARS n°2016-1651 du 1^{er} juillet 2016 fixant le périmètre du GHT 10 ;
- VU l'arrêté ARS n°2016-2148 du 1^{er} septembre 2016 approuvant la convention constitutive du GHT 10 (nommé GHT « Basse Alsace - Sud Moselle ») ;
- CONSIDERANT l'organigramme de la Direction Commune au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, au Centre Hospitalier de Haguenau, au Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter au 14 septembre 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à Madame Christine VERGNES, en qualité de Directrice de l'Institut de formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Centre Hospitalier de Haguenau et des Instituts de formation d'aides-soignants (IFAS) du Centre Hospitalier de Haguenau, du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter et du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, au nom de la Directrice par intérim, pour prendre toutes les décisions relevant des affaires courantes devant être gérées par la directrice de l'institut de formation en soins infirmiers et institut de formation des aides-soignants à l'exclusion de tous les documents financiers et budgétaires. Sont exclues de la délégation les décisions d'augmentation ou de réduction de capacité des promotions d'élèves de l'IFSI et des IFAS.

ARTICLE 2 : Ces délégations sont assorties de l'obligation :

- de veiller à ce que toutes décisions ou correspondances emportant conséquences pour le fonctionnement des établissements, soient établies dans le respect de la politique et stratégie définies par la Directrice par intérim ;
- de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement.

ARTICLE 3 : Toute signature de Madame VERGNES devra, selon le cas, être précédée de la mention :

- *"Pour la Directrice par intérim et par délégation"*, pour le CHH
- *"Pour la Directrice par intérim et par délégation"*, pour le CHIL
- *"Pour la Directrice par intérim et par délégation"*, pour le CHDB

suivie des fonctions de la signataire. Le nom et le prénom du signataire devront suivre la signature manuscrite.

ARTICLE 4 : La présente délégation de signature est communiquée, en application de l'article D. 6143-35, notifiée aux intéressés, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichée sur les tableaux d'affichage du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, du Centre Hospitalier de Haguenau et du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter. Elle est communiquée aux Conseils de Surveillance respectifs et transmise sans délai aux comptables assignataires des dits établissements.

ARTICLE 5 : La personne suivante reçoit délégation :

- **Christine VERGNES**, Directrice de l'IFSI du CHH et des IFAS du CHH, CHIL et CHDB

ARTICLE 6 : La présente délégation se substitue aux précédentes délégations de signature et est effective à compter du 14 septembre 2026.

La Directrice par intérim
Chef d'établissements,

Signé

Lauriane SLADEK

DESTINATAIRES :

- Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance
- Messieurs les Comptables assignataires
- Les intéressés
- Les services financiers du CHDB, du CHH et du CHIL
- Secrétariat de Direction du CHDB
- Secrétariat Général du CHH
- Secrétariat de Direction du CHIL
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin
- Publication sur le tableau d'affichage du CHIL, CHDB et site internet du CHH